



15ème législature

Question N° : 45645	De M. Jérôme Lambert (Socialistes et apparentés - Charente)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Saturation des postes sources, projets photovoltaïques à l'arrêt	Analyse > Saturation des postes sources, projets photovoltaïques à l'arrêt.
Question publiée au JO le : 14/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les nombreux projets photovoltaïques à l'arrêt en Charente en raison des postes sources saturés. En effet, toute la Charente est sous tension. Sur les 28 postes sources du département, 16 saturent selon le site Caparéseau. Sur certains postes, le délai de raccordement est passé de 12 mois à 7 ans, voire 10 ans. De nombreuses exploitations agricoles, porteuses de projets photovoltaïques, se trouvent mises en attente en raison à la fois de la saturation du poste source auquel elles pourraient être rattachées et de la priorité accordée aux projets de volume plus conséquent. La règle du « premier arrivé, premier servi » semble être appliquée, sur la base du contrat de raccordement et non du branchement effectif. Les gros parcs, éoliens notamment, qui nécessitent des années de préparation avant la mise en service, réservent leur place longtemps à l'avance. Dans l'intervalle, de « petits projets » restent en attente pendant des années. Les gestionnaires réseau semblent totalement dépassés et ce manque d'anticipation bloque l'essor du renouvelable sur le territoire. Les investissements nécessaires en matière de postes source doivent être réalisés au plus vite. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.